



TOUT SAVOIR SUR L'ALTERNANCE



SUIVI EN ENTREPRISE

Des suivis sont prévus pour l'alternant.

- Une visite annuelle en entreprise permet d'échanger avec l'employeur et l'apprenti(e), d'identifier les éventuelles difficultés rencontrées et de proposer, si nécessaire, des actions de remédiation.
- Des suivis sont réalisés périodiquement par le biais d'un livret d'apprentissage remis à votre apprenti(e) le jour de la rentrée.
- Enfin, si un besoin s'exprime, nous pouvons organiser un suivi supplémentaire dans la limite de nos disponibilités respectives.
- Par ailleurs, le CFA reste en contact régulier avec l'entreprise tout au long de la formation afin d'assurer le suivi de l'apprenti(e) et d'accompagner la résolution des éventuelles difficultés.

Important : Votre alternant(e) sera convoqué(e) pour des examens au sein de l'école qui compteront pour la note finale de l'examen. Une convocation lui est envoyé(e) et vous recevrez copie par mail. A cette occasion, il est impératif que l'étudiant soit présent au CFA et non en entreprise.

ABSENCES LORS DES COURS

Fonctionnement des absences :

- Absence en cours : Votre alternant(e) a 48 heures pour envoyer son justificatif d'absence (arrêt maladie, hospitalisation, convocation par une autorité publique) par mail à contact@formalinkcfa.fr
- Tout maintien d'un apprenti en entreprise sur ses heures de formations doit être précédée d'une demande d'autorisation d'absence exceptionnelle une semaine avant l'absence.

Attention : Le CFA ne justifiera aucune absence pour le motif surcroît d'activité ou remplacement d'un collaborateur.

- A chaque absence, un mail vous est adressé.
- L'alternant(e) n'a pas le droit de quitter l'école de manière anticipée sans autorisation du CFA.